

[aefinfo.fr](https://www.aefinfo.fr)

## Santé scolaire : Élisabeth Borne annonce 12 mesures pour refonder le système, avec une priorité sur la santé mentale

*Emmanuel Fontaine*

9–12 minutes

Pour enclencher une "refondation ambitieuse" du système de santé scolaire, Élisabeth Borne a annoncé, lors des Assises de la santé scolaire mardi 14 mai 2025, 12 mesures destinées à en améliorer le fonctionnement. Parmi les propositions, une "simplification" des tâches administratives des médecins, ou encore la détection préalable sur dossier des problèmes de santé des élèves de 6 ans par une équipe pluricatégorielle. Côté santé mentale, seront nommés 100 Psy-EN conseillers techniques en santé mentale à la rentrée 2025, tandis que la formation des personnels sociaux et de santé sera renforcée.



Lors des assises de la santé scolaire, le 14 mai 2025, Élisabeth Borne a annoncé la nomination de 100 Psy-EN conseillers techniques en santé mentale à la rentrée 2025. AEFInfo

"Notre système de santé scolaire ne répond plus aux besoins des élèves", déclare Élisabeth Borne en clôture des Assises de la santé scolaire qui se sont tenues mercredi 14 mai à Paris. C'est pourquoi, après plusieurs mois de travail (concertation avec les organisations syndicales ([lire sur AEF info](#)), consultation de la communauté éducative, des recteurs), la ministre de l'Éducation nationale a annoncé douze mesures destinées à

amorcer une "refondation ambitieuse de notre système de santé scolaire".

Ce plan, destiné à réformer le fonctionnement de la santé scolaire, se compose de plusieurs axes.

détecter dès le plus jeune âge les problèmes de santé

"Soit le dossier médical de l'élève permet de s'assurer qu'il bénéficie d'ores et déjà d'un suivi approprié, soit il devra bénéficier d'une consultation dans le cadre scolaire", fait valoir la ministre de l'Éducation nationale. Afin de mieux détecter les problèmes de santé dès le plus jeune âge, la visite médicale obligatoire à 6 ans fera l'objet d'une "analyse personnalisée de leur situation de santé", explique le [dossier](#) de presse du MEN, censée conduire à une couverture de 100 % des élèves (contre seulement 20 % qui en bénéficient aujourd'hui).

Ainsi, à la rentrée 2026, au lieu de demander aux médecins de rencontrer tous les élèves, une équipe pluricatégorielle (équipe éducative, PMI, personnels de santé, en lien avec le pôle ressource de circonscription) étudiera les dossiers (comportant les éléments fournis par les familles) pour prioriser les rendez-vous.

Elle organisera, si nécessaire :

- une visite médicale avec le médecin scolaire,
- un bilan psychologique ou psychométrique avec le psychologue de l'éducation nationale,
- ou une consultation avec une infirmière scolaire.

recentrer les personnels sur leur cœur de métier

L'objectif est aussi de "recentrer les personnels sur leur cœur de métier", en allégeant leur charge administrative, poursuit le document. En effet, "les médecins de l'éducation nationale passent une grande partie de leur temps à rendre des avis sur dossier", des missions "parfois très chronophages", et qui "peuvent engorger leur activité et ne représentent pas une plus-value significative".

Dès septembre prochain, sont prévues deux mesures de simplification pour "libérer de manière conséquente du temps médical au bénéfice d'exams cliniques des élèves" :

- le PAP (plan d'accompagnement personnalisé) sera mis en place dans le cadre d'une réunion de l'équipe éducative et ne nécessitera plus l'avis du médecin. Ce dernier pourra être sollicité pour poser un diagnostic en cas de suspicion de trouble du neurodéveloppement, mais son avis ne conditionnera plus la mise en place des aménagements pédagogiques.
- les visites médicales pour autoriser les lycéens à utiliser des machines dangereuses seront réduites à une seule par cycle.

renforcer l'alliance avec les partenaires de l'école

Lorsque le service départemental de PMI n'est pas en mesure de réaliser la visite des 3-4 ans, celle-ci "peut être effectuée par les professionnels de santé de l'Éducation nationale". Cependant, poursuit le dossier de presse, "elle est très inégalement réalisée, au risque de passer à côté de dépistages de troubles pouvant avoir des répercussions importantes sur les apprentissages des élèves et donc sur la réussite scolaire."

Pour "garantir une prise en charge plus efficace", est prévu de renforcer l'alliance avec les partenaires de l'école à la rentrée 2026, par l'établissement d'une convention-cadre avec la direction générale des collectivités territoriales et la Caisse nationale d'assurance maladie pour "formaliser les engagements de chacun" :

- La PMI assurera le plus de visites possible,
- La Cnam agira en faveur de la détection des troubles visuels et des troubles du langage,
- Les personnels de santé scolaire interviendront de manière complémentaire en cas de besoin.

#### Mieux détecter et prendre en charge la santé mentale

Après ces actions globales, la ministre d'État évoque sa dernière priorité : la santé mentale, grande cause nationale 2025. Et de citer des chiffres : "13 % des enfants de 6 à 11 ans présentent déjà des troubles mentaux probables. [...] Une lycéenne sur trois a eu des pensées suicidaires ces 12 derniers mois."

Pourtant, les "protocoles santé mentale" proposés depuis la rentrée 2023 ne sont rédigés et mis en place que dans 14 % des cas. C'est pourquoi Élisabeth Borne entend "systématiser" ces protocoles d'ici fin 2025 pour repérer les problèmes psychiques dans toutes les écoles, collèges et lycées. Il s'agit d'un outil d'accompagnement pour apporter des éclairages aux enseignants sur la prise en charge des besoins des élèves. Dans le premier degré, il sera construit par les IEN (inspecteurs de l'éducation nationale) de circonscription, mis à disposition des écoles et présenté en conseil d'école.

Les inspecteurs du 1er degré et les personnels de direction pourront également suivre un parcours de formation sur la plateforme "Magistère" dès juin 2025 pour les aider à construire ces protocoles. Puis, en septembre, un parcours d'autoformation sera proposé aux personnels de direction pour les former à la démarche d' "École promotrice de santé et de bien-être".

En outre, deux "personnels-repères" en santé mentale seront formés dans chaque établissement du second degré et dans chaque circonscription pour le premier degré pour déployer ces protocoles. Ils pourront aussi détecter les signes de souffrance (notamment psychique) des élèves, accueillir la parole et adresser les élèves aux personnels psychosociaux et de santé. Ils seront formés d'ici la fin de l'année scolaire 2025-2026.

Des partenariats seront aussi développés avec les maisons des adolescents, à travers la signature d'une convention en juin 2025. Son but : renforcer la coopération, consolider les dynamiques partenariales et accroître le maillage territorial.

Enfin, un système de "coupe-file" sera organisé pour faciliter l'accès des élèves, dans les cas les plus graves aux CMP. Une convention-cadre doit permettre, dès la rentrée 25, que les élèves repérés y accèdent sans passer par la phase d'évaluation préalable, dès lors qu'un bilan sera réalisé par l'Éducation nationale.

#### Renforcer l'appui aux équipes éducatives

À ces premières dispositions s'ajoutent 100 Psy-EN conseillers techniques en santé mentale qui seront nommés à la rentrée 2025, soit un par département. Sélectionnés parmi les psy-EN de l'éducation nationale, ils seront chargés d'apporter une expertise aux services du département, aux inspecteurs de l'éducation nationale du 1er degré et aux chefs d'établissement dans l'élaboration du protocole santé mentale.

Au sein du pôle santé, bien-être et protection de l'enfance, le conseiller technique sera chargé de proposer une feuille de route départementale sur la santé mentale. Il prendra appui sur l'équipe académique santé mentale qui lui apportera son soutien dans les situations les plus complexes.

Le plan prévoit également un renforcement de la formation des personnels sociaux et de santé en matière de santé mentale. Ces derniers (plus de 18 600 personnes, dont 7 000

psychologues de l'éducation nationale) ont "besoin d'un renforcement de leurs compétences en santé mentale, afin de conforter leur rôle auprès des élèves et des autres personnels, notamment face aux situations complexes." Des capsules vidéos et un guide d'animation seront mis à leur disposition dès fin mai 2025.

#### Sensibiliser et prévenir la santé mentale auprès des élèves

Le module "L'AIDER" de sensibilisation des élèves vise à apprendre à mieux reconnaître la souffrance psychique et aider leurs pairs en souffrance. Ils seront généralisés auprès des lycéens et expérimentés chez les collégiens. Demandés par les élus au [CVL](#), ces modules ont été construits avec des pédopsychiatres et des psychologues. "Un point de vigilance est de ne pas faire porter aux lycéens la responsabilité du mal-être de leur camarade", précise le MEN.

Est également prévu un renforcement des compétences psychosociales dans les situations d'apprentissage, de la maternelle à la 3e, à partir de la rentrée 2026. Cette disposition sera introduite dans le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture dont le projet a été présenté par le [CSP](#) dans le cadre de la rénovation des programmes de collège ([lire sur AEF info](#)).

#### Quels moyens pour la santé scolaire ?

En conclusion, Elisabeth Borne a évoqué les personnels de santé scolaire, faisant notamment valoir la crise d'attractivité que connaît la médecine scolaire, avec "près de 40 % de postes de médecins scolaires vacants". Dès 2026, annonce-t-elle, "la carrière des médecins sera revalorisée et fluidifiée".

Au MEN, on précise que cette revalorisation "fera l'objet d'une concertation avec le ministre de la Fonction publique" avec pour objectif de permettre aux médecins scolaires de gagner 500 euros bruts supplémentaires par mois, en particulier en début et fin de carrière. Dernier élément mentionné par la ministre : "Un renforcement des effectifs d'infirmiers, d'assistants sociaux et de psychologues de l'Éducation nationale". Deux points qui doivent faire l'objet de négociation dans le cadre de la préparation du [PLF](#) 2026.